

# Compte-rendu du conseil municipal De St Martin en Vercors

Séance du 13 décembre 2012

**Présents** : Claude Vignon, Paul Bertrand, Isabelle Bailliard, Giovanni Cadeddu, Carine Michel, , Pierre Barbier, , Yves Guillet  
**Excusés** : Valérie Guillet, Gérald Idelon  
**Absent** : Martin Béchier, Sandra Perrier

## Délibérations du conseil

→ La commune reconduit pour un an une ligne de trésorerie de 400 000€ auprès de la Caisse d'Epargne, seul établissement bancaire à avoir répondu à la consultation, au taux T4M de 2,90%.  
*Approuvé à l'unanimité*

→ Approbation à l'unanimité de la Décision Modificative du budget Eau et Assainissement :

- intégration d'une mission Avant-Projet pour l'extension du réseau d'assainissement, avec le Bureau d'Etudes Gilles Nicot
- intégration des travaux de reprise de canalisation d'eau potable au niveau de l'Edelweiss, suite à l'orage du 27 mai.

→ Après la mise à jour du zonage d'assainissement en 2011, la commune et l'Etat ont constaté les risques naturels et sanitaires rencontrés sur certains secteurs, et les difficultés techniques de mise aux normes des assainissements non collectifs, bloquant l'urbanisation des hameaux. La commune décide en conséquence de lancer la troisième tranche du réseau d'assainissement collectif communal, qui consiste en l'extension du réseau vers les hameaux du Bard-des Revoux, la Gisonnière-les Berthonnets et les Biassons. L'opération est estimée au stade avant-projet à 932 951 €HT, les aides de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux 2013 et du Conseil Général de la Drôme sont sollicitées, selon le plan de financement suivant :

Etat - DETR 2013 (25% plafonné à 450 000€)	112 500€	12%
CG26 (écrêtement final à 80%)	633 861 €	68%
Commune de St Martin	186 590 €	20%
TOTAL	932 951 €	100%

*Approuvé à l'unanimité.*

→ Approbation à l'unanimité de la décision Modificative du budget de la commune :

- mise à jour de l'opération de la boulangerie : + 47 000€
- augmentation des charges de personnel suite au remplacement de Mickaël Bres pendant son arrêt de travail
- augmentation des taxes foncières
- ajustements de comptes en fin d'année

→ la convention d'assistance technique avec Veolia pour la production d'eau potable de la station de pompage est renouvelée pour 2 ans. Approuvé à l'unanimité.

→ Vote des tarifs de secours sur l'espace nordique d'Herbouilly pour la saison d'hiver 2012-2013.  
*Approuvé à l'unanimité.*

→ La commune approuve le transferts de ses Certificats d'Energie au Syndicat Départemental d'Energies, afin de permettre au SDED d'atteindre un seuil critique de dépôt global des certificats d'énergies du département, et de bénéficier de financements supplémentaires. Approuvé à l'unanimité.

→ A l'occasion de l'ouverture de leur campagne d'hiver, les Restos du Cœur sollicitent la commune comme les années précédentes : un bon alimentaire de 200€ à l'Intermarché de St Jean en Royans est accordé.

#### ***Décisions du conseil***

→ Suite à la fissuration du bâtiment de la boulangerie, apparue début décembre, une réunion technique de crise a été organisée. Des travaux de confortement du bâtiment et la modification des plans de fondations sont en cours. La Mairie enverra un courrier en recommandé au maître d'œuvre pour l'interroger sur la prise en charge des coûts supplémentaires. Les futurs boulangers seront informés au plus tôt de la situation.

→ L'association de la Fédération des Amis et Usagers du Parc demande l'installation de son siège social en mairie de St Martin. Cette demande est acceptée.

→ la CCV met en place un comité de pilotage pour le comité d'installation agricole du canton. Claude Vignon y participe en tant que conseiller général, Gérald Idelon et Pierre barbier sont désignés en tant que conseillers municipaux.

→ La convention avec le refuge des Berrauds pour la mise en fourrière des chiens du territoire communal est signé pour un an, pour un montant de 416€.

→ le Lycée du Diois sollicite la participation de la commune pour le voyage scolaire d'un élève domicilié au village. Le conseil refuse, son aide étant réservée aux voyages des collégiens.

→ Mr Emmanuel Pitiot sollicite l'autorisation de la commune pour le pâturage de ses ânes sur les terrains communaux à côté et en dessous de la station d'épuration de Tourtres. Le conseil accepte la vente d'herbe pour l'année 2013, pour un montant de 100€. Les cabanes ou abris ne sont pas autorisés sur les parcelles.

→ Une consultation pour une prestation de déneigement manuel des espaces publics du village sera lancée pour cet hiver.

#### ***informations au conseil***

→ Le rapport de conformité du SPANC suite à la visite des sanitaires du camping de groupe demande le changement de la fosse septique en fosse toutes eaux.

→ Les conjoints Maréchal, propriétaires de la maison des Côtes au-dessus du camping, sollicitent le raccordement de celle-ci au réseaux d'eau et d'assainissement.

→ Un point est fait sur le litige entre Mr Patrick Gervasoni et les communes de St Martin et St Julien : Mr Gervasoni est toujours en demande d'un bornage amiable de la parcelle. La commune de St Julien propose de demander des devis pour cette prestation.

→ Le Centre des Impôts organise la révision de la valeur locative des locaux professionnels de la commune : des informations sur les locaux et un pointage de mise à jour seront à faire, en lien avec Yves Guillet.

*Secrétaire de séance : Isabelle Bailliard*